



Montreuil, le 17 septembre 2021

Monsieur François NOGUÉ
Directeur des Ressources humaines du Groupe SNCF
2 place aux Étoiles
CS 70001
93633 La Plaine Saint-Denis Cedex

Objet : Demande de concertation immédiate

Monsieur le Directeur,

C'est au motif de l'ouverture à la concurrence que le Gouvernement et la direction SNCF ont écrit ensemble la réforme de 2018 qui visait à l'éclatement de l'entreprise publique et à la casse des conditions sociales des cheminots.

Ainsi, 3 ans après, les conséquences sont dramatiques : le statut juridique de l'entreprise a été modifié, la SNCF a été divisée en sociétés anonymes, la fin des embauches au Statut a été actée, une multitude d'ordonnances et de textes de loi sont parus visant à éclater le réseau et à livrer les infrastructures aux régions pour les concéder plus tard aux opérateurs de toute nature, etc.

Les entreprises privées, tout comme les filiales de la SNCF de droit privé, parfois créées pour l'occasion, vont utiliser la même recette libérale, cherchant à augmenter leur marge de profit au maximum, « quoi qu'il en coûte » ... pour l'usager.

Pour preuve, l'attribution de la ligne TER Marseille-Nice à Transdev va faire que le coût du kilomètre/train va passer de 15,80 euros aujourd'hui à 20 euros en 2025, soit 25 % d'augmentation de la subvention publique.

Aujourd'hui, la direction SNCF entend positionner ses propres filiales dans les appels d'offres et envisage à ce titre des transferts de cheminots. Elle espère surtout abaisser leurs droits sociaux. C'est inacceptable !

Dans une récente déclaration sur RMC, le ministre délégué aux Transports a laissé entendre que les facilités de circulation pour les cheminots et leurs ayants droit seraient sur la sellette.

Les comptes d'apothicaires sur le prétendu coût des facilités de circulation attribuées aux cheminots n'ont aucun fondement et semblent s'appuyer sur des critères subjectifs et pour tout dire, très opaques.

L'État voudrait soumettre cet acquis à la fiscalité et à cotisations sociales ! Une commission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales relève pourtant que l'avantage est modeste.

Mais il est plus facile de faire payer les cheminots que les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) !

De son côté, la direction SNCF veut imposer la dématérialisation totale des facilités de circulation pour les retraités et ayants droit. C'est un pas supplémentaire dans le suivi de leur utilisation. D'ailleurs, SNCF Voyageurs ne cache pas sa volonté de faire payer les autres SA, ce qui serait la porte ouverte à la remise en cause pure et simple des facilités de circulation.



Cette dématérialisation et la requalification en avantage en nature inquiètent et suscitent colère et indignation, aussi bien chez les actifs que les retraités

La Fédération CGT des cheminots s'oppose à toute remise en cause du droit aux facilités de circulation pour les cheminots actifs, retraités et ayants droit, et exige le maintien et l'amélioration des facilités de circulation, sans contrepartie.

Concernant la transposition du décret classifications et rémunération dans la branche, force est de constater que nous sommes loin d'un statut social protecteur et apportant des droits et garanties collectives aux cheminots du GPU.

La question du pouvoir d'achat est une des premières préoccupations des salariés, des privés d'emploi et des retraités. Il s'agit de l'aspiration légitime à pouvoir vivre dignement, quelle que soit sa situation sociale ou professionnelle.

Rémunérer de manière juste le travail, ce n'est pas « un coût ». C'est, au contraire, un investissement dans l'avenir, la reconnaissance de nos qualifications, de nos savoir-faire et de notre travail créateur de richesse !

L'amélioration du niveau de vie et des conditions de travail des cheminots au quotidien est aussi un élément majeur pour le développement du service public et de notre entreprise publique.

L'instauration du gel des salaires par la direction depuis 7 ans est inacceptable et injustifiable au regard de l'augmentation du coût de la vie et de la santé financière de notre entreprise.

En effet, il existe de réelles possibilités pour une augmentation salariale pérenne au vu des résultats annuels 2020 qui indiquent que la situation financière de notre entreprise est saine et solide malgré la crise sanitaire.

La Fédération CGT des cheminots exige une augmentation générale et immédiate des salaires et une revalorisation des primes de travail.

Concernant la sécurité, nous constatons un abaissement du niveau de sécurité au nom de la réduction des coûts avec son lot de suppressions d'emplois et d'externalisations de la production.

Pour preuve, en l'espace d'un mois, deux très graves accidents ont eu lieu :

- Le dimanche 25 juillet en fin d'après-midi, un tragique accident entraînant la mort d'un collègue est survenu dans le cadre de travaux à Massy ;
- Le 26 août 2021, un train de fret transportant des céréales a déraillé à hauteur de Saint-Hilaire-au-Temple. Cet accident n'a heureusement provoqué aucun blessé mais a entraîné d'importants dégâts sur l'infrastructure, nécessitant la fermeture de la ligne pendant au moins un mois.

La CGT vous rappelle que la sécurité des personnels et des circulations doit demeurer une priorité absolue. Cela passe par une maîtrise publique du réseau, avec des personnels formés et appliquant des règles strictes de sécurité.

Les référentiels, les textes réglementaires en vigueur, le Statut des cheminots sont autant de garde-fous qui imposent des règles communes, des contraintes incontournables, des devoirs qui ne peuvent cohabiter avec la logique de réduction des coûts à tout prix.

À contrario, les règles appliquées selon les activités, métiers ou réseaux se télescopent parfois, au risque de dérives quant à la sécurité des agents et/ou des circulations.

Nous constatons que le démantèlement de notre entreprise impacte fortement et négativement la sécurité et son pilotage. L'ouverture à la concurrence du TER va aggraver encore un peu plus le phénomène.



De même, le recours massif à la sous-traitance, à l'externalisation, la casse des effectifs cheminots, le recours à l'emploi précaire, la stratégie du « tout *business* » participent à abaisser le niveau de sécurité. Nous notons également que la direction ne prend pas la mesure des dérives liées à la mise en place de l'AuM.

C'est pourquoi la Fédération CGT des Cheminots vous dépose, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les revendications suivantes :

- Augmentation générale et immédiate des salaires et revalorisation des primes de travail ;
- Emploi : face aux cadres d'organisation non respectés, aux postes non tenus, aux problèmes de production, à la dégradation des conditions de travail, etc., la CGT revendique une augmentation du volume de recrutements pour répondre aux besoins de la production dans tous les territoires ;
- Précarité : les CDD et l'intérim sont utilisés de façon abusive, la CGT revendique la régularisation des emplois précaires en CDI ;
- Concurrence TER : la CGT conteste l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs qui se révèle extrêmement coûteuse pour la collectivité. La CGT revendique l'arrêt des processus de filialisation en réponse aux appels d'offres ;
- Sous-traitance : la CGT revendique la définition d'une véritable stratégie de ré-internalisation des charges au sein de toutes les SA ;
- Maintien et amélioration du droit aux facilités de circulation ;
- La CGT revendique des droits en matière de rémunération, de promotion, de mutation, de sécurité de l'emploi, équivalents à ceux des statutaires ;
- Une sécurité de haut niveau : cela passe par un grand plan de recrutements, la ré-internalisation de charges, une véritable politique de formation par métier et pour une bonne transmission des connaissances, une maintenance optimale des installations.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Laurent BRUN

Secrétaire général

